



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 59715

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre chargé de l'industrie sur le devenir des salariés de l'entreprise Servisair-cargo. En effet, cette entreprise de transbordement de fret, filiale du groupe Derichebourg, employant 337 salariés (200 sur Roissy-CDG et une centaine à Orly), avait connu un conflit social très dur, en juillet 2009. Le président-directeur général et le directeur général de cette entreprise avaient été retenus par les salariés, contre leur gré, et des centaines de tonnes de marchandises avaient été bloquées dans les entrepôts des deux aéroports parisiens. Servisair a été mis en liquidation judiciaire le 5 août 2009. Seuls 60 salariés seront embauchés par deux repreneurs, Air Assistance devant récupérer les activités de Servisair en province (Marseille, Bordeaux, Lyon, Nantes et Brest) et ne garderait que 32 employés travaillant sur ses sites. Transit Air reprendrait, de son côté, les activités de Servisair-cargo à l'aéroport d'Orly (94) où travaillent 28 personnes. Les 2 707 autres employés (dont une majorité travaille à Roissy) percevraient chacun une somme d'environ 5 400 euros, en plus des indemnités légales. Cette somme a été négociée après de longues discussions à la direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE), en présence notamment de l'administrateur judiciaire et du sous-préfet ; cette négociation a pris fin le 28 juillet 2009. Cette situation suscite une grande inquiétude pour les salariés qui n'ont pas été repris, qui craignent de ne pas retrouver un emploi dans ce domaine et sur les sites aéroportuaires avant longtemps. Il lui demande quelles actions comptent mener les pouvoirs publics pour aider ces salariés licenciés de Servisair-cargo.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59715

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9167

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)